



Bulletin d'adhésion Saison 2020 - 2021
Association PIGNAN VTT
Siège social : 8, rue du château d'eau , 34570 PIGNAN

Date d'adhésion :

Adhérent : Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Portable :

Email :

Date de naissance : Profession :

Situation médicale de l'adhérent :

Groupe sanguin :

Allergies connues à signaler en cas d'accident :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

A remettre lors de l'adhésion :

1. **Cotisation club** d'adhésion pour la saison (par chèque à l'ordre de : Association PIGNAN VTT)

Le montant total se compose de la façon suivante :

- 16 euros (club) + coût **licence FFCT** + coût de l'assurance
 - Licence FFCT : 12 Euros si < 25 ans et 28,5 Euros si >25 ans
 - Assurance FFCT-ALLIANZ : (au choix : voir tableau sur le site web)
- Soit (par exemple pour l'assurance petit braquet) :
 - Pour les adultes un total de 61 Euros (16+28,5 + Assurance Petit Braquet : 16,50 euros)
 - Pour les mineurs un total de 28 Euros (16+12 -Assurance Petit Braquet est offerte par FFVELO)
 - Pour les 18-25 ans, un total de 44,5 Euros (16+12 + Assurance petit braquet 16,5)

2. **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique du VTT et/ou du cyclotourisme daté de moins de deux mois + test à l'effort et électro cardiogramme si disponible (meilleure garantie)

3. **Notice d'information** d'assurance FFCT - ALLIANTZ remplie et signée

4. Pour les mineurs, une autorisation parentale (des deux parents dans le cas d'un divorce)

Rappel :

- L'adhésion à l'Association PIGNAN VTT entraîne l'acceptation du règlement intérieur (voir site internet de l'association).
- L'adhérent accepte que les photographies ou vidéo le représentant dans le cadre de son activité au sein de l'association soit publiées sur les pages internet du site de l'association et que son numéro de portable soit communiqué aux autres adhérents de l'association (en cas de refus, nous le signaler expressément par courrier).
- L'adhérent devra disposer d'une assurance en responsabilité civile le couvrant pour la pratique du VTT ou du vélo de route en cas de dommages corporels, de vol, ...

Ce bulletin d'adhésion pourra être adressé au siège social de l'association ou remis à l'un des membres du bureau lors d'une sortie.

Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'Association PIGNAN VTT disponible sur : <http://www.pignanvtt.fr/index.php/reglement-interieur/>

Le Signature :